



**Dites non au cancer
du col de l'utérus.
Faites vacciner votre fille.
Parlez-en à votre médecin.**

Luxembourg, le

Chers Parents,

Vous avez probablement entendu parler du nouveau programme de vaccination contre le «Human Papilloma Virus» (HPV) lancé par le Ministère de la Santé et l'Union des Caisses de Maladie.

Dans le cadre de ce programme, toutes les jeunes filles de 12 ans sont invitées, par le présent courrier, à se faire vacciner contre le HPV.

La vaccination contre le papillomavirus est la plus efficace si elle est effectuée avant les premiers contacts sexuels. Elle permettra d'éviter jusqu'à 70% des cancers du col de l'utérus chez les femmes vaccinées.

Le HPV est un virus très répandu et contagieux. Il se transmet essentiellement par relation sexuelle, mais aussi, par contact intime de peau à peau. Les cancers du col de l'utérus sont liés à la persistance de certains types de HPV dans les cellules du col.

Comment se faire vacciner ?

- Il faut prendre un rendez-vous chez un médecin agréé au Luxembourg.
- Une vaccination complète consiste en 3 injections administrées sur une période de 6 mois.
- Le vaccin sera délivré gratuitement dans les pharmacies luxembourgeoises sur présentation d'une ordonnance médicale distincte pour chacune des 3 injections.
- N'oubliez pas d'emmener la carte de vaccination avec vous lors des consultations, afin que le médecin puisse y inscrire le vaccin administré.

En participant à la campagne de vaccination, vous marquez votre consentement pour l'utilisation des données personnelles de votre fille par l'Union des Caisses de Maladie et la Direction de la Santé à des fins d'évaluation statistique.

Les jeunes filles âgées entre 13 et 18 ans ne reçoivent pas d'invitation personnalisée, mais sur ordonnance médicale, le vaccin leur sera délivré gratuitement en pharmacie.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le dépliant ci-joint ou nos sites www.ms.etat.lu. ou www.ucm.lu.

Jean-Marie FEIDER
Président de l'Union des
Caisses de Maladie

Dr D. HANSEN-KOENIG
Directeur de la Santé

Mars DI BARTOLOMEO
Ministre de la Santé



Nein zum Gebärmutterhalskrebs
Lassen Sie Ihre Tochter impfen!
Fragen Sie Ihren Arzt.

Luxemburg,

Liebe Eltern,

Wahrscheinlich haben Sie schon von dem neuen Impfprogramm gegen HPV (Human Papilloma Virus) seitens des Gesundheitsministeriums und der "Union des Caisses de Maladie" (UCM) gehört.

Im Rahmen dieses Programms sind alle zwölfjährigen Mädchen, mittels dieses Schreibens, eingeladen sich gegen das HP-Virus impfen zu lassen.

Diese Impfung ist am wirksamsten, wenn sie vor den ersten Geschlechtskontakten durchgeführt wird. Sie verhindert bis zu 70% der Erkrankungen an Gebärmutterhalskrebs.

Das HP-Virus ist weit verbreitet und sehr ansteckend; es wird überwiegend durch Geschlechtsverkehr, oder auch durch intimen Hautkontakt übertragen. Gebärmutterhalskrebs entsteht durch das Verbleiben gewisser Arten von HP-Viren in den Zellen des Gebärmutterhalses.

Wir läuft die Impfung ab?

- Nehmen sie sich einen Termin bei einem in Luxemburg niedergelassenen Arzt.
- Eine vollständige Impfung besteht aus 3 Injektionen verteilt über 6 Monate.
- Den Impfstoff erhalten Sie gegen Vorlage eines Rezeptes (eins pro Dosis) unentgeltlich in den Apotheken.
- Nehmen Sie Ihren Impfpass mit zum Arzt für die entsprechenden Eintragungen.

Durch die Teilnahme am Programm erlauben Sie ausdrücklich die Verwertung der persönlichen Daten Ihrer Tochter zu statistischen Zwecken durch die UCM und die Gesundheitsdirektion!

Mädchen zwischen 13 und 18 Jahren werden nicht persönlich zur Impfung eingeladen, erhalten den Impfstoff dennoch unentgeltlich in den Apotheken gegen Vorlage eines ärztlichen Rezeptes.

Zusätzliche Informationen finden Sie in der beiliegenden Broschüre und unter www.ms.etat.lu oder www.ucm.lu

Jean-Marie FEIDER
Président de l'Union des
Caisses de Maladie

Dr D. HANSEN-KOENIG
Directeur de la Santé

Mars DI BARTOLOMEO
Ministre de la Santé